

## Salaires

Au premier semestre 2022, le salaire moyen par tête (SMPT) nominal dans les branches marchandes non agricoles accélérerait : il a augmenté de +0,8 % au premier trimestre et croîtrait de +1,2 % au deuxième trimestre. Il serait porté par la prise en compte, dans les négociations salariales de nombreuses branches, des hausses de prix à la consommation et des difficultés de recrutement, ainsi que par les deux revalorisations du Smic survenues sur le semestre (+0,9 % au 1<sup>er</sup> janvier et +2,65 % au 1<sup>er</sup> mai). De plus, au deuxième trimestre, la réduction sensible du nombre d'arrêts maladie liée au tassement de l'épidémie de Covid-19 contribuerait à la hausse du SMPT, les indemnités journalières versées par la Sécurité sociale n'étant pas considérées comme du salaire. À l'inverse, l'arrêt du dispositif de prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) au 31 mars (avant une reconduction éventuelle à l'été) pèserait sur l'évolution du SMPT au deuxième trimestre. Le chômage partiel, déjà faible fin 2021, reculerait de nouveau légèrement, mais ce mouvement ne contribuerait que modestement à l'évolution du SMPT.

Au second semestre 2022, les salaires nominaux continueraient d'accélérer, augmentant de façon soutenue (+1,4 % au troisième trimestre puis +1,7 % au quatrième pour le SMPT). Ce dynamisme serait porté notamment par des accords salariaux de branches dont le contexte inflationniste de 2022 pourrait favoriser la renégociation en cours d'année. Il serait également porté par une nouvelle revalorisation du Smic, pendant l'été ou au début de l'automne. Enfin, la reconduction et le triplement éventuels de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat (Pepa) au second semestre 2022, qui pourraient faire partie des mesures de soutien au pouvoir d'achat votées à l'été, soutiendraient aussi le SMPT.

Cependant les salaires réels, érodés par la hausse des prix de consommation, seraient beaucoup moins dynamiques que les salaires nominaux en 2022 : en termes réels, le SMPT diminuerait légèrement au deuxième trimestre (-0,4 %) et au troisième (-0,3 %), après avoir plus nettement fléchi au premier (-0,5 %). Il augmenterait à nouveau en fin d'année, la hausse prévue des prix de consommation s'atténuant (+0,6 % anticipé pour le SMPT réel au quatrième trimestre).

Dans les administrations publiques (APU), le SMPT nominal a progressé en moyenne de 2,2 % en 2021, après +2,6 % en 2020. Il a notamment été tiré par les revalorisations dans la fonction publique hospitalière, prévues par les accords du Ségur de la santé et mises en place à partir de l'automne 2020. Compte tenu de la hausse des prix, les salaires dans les APU ont été moins dynamiques en termes réels (+0,6 % en 2021, après +1,7 % en 2020). En 2022, le SMPT nominal dans les APU rebondirait (+3,8 % en moyenne annuelle) notamment grâce à la revalorisation du traitement des agents de catégorie C et à la revalorisation probable du point d'indice à l'été (supposée à +3 % dans ce scénario). Cependant, au total, le pouvoir d'achat du SMPT dans les APU en 2022 fléchirait (-0,9 % prévu en moyenne annuelle). ●

### ► 1. Évolutions du salaire moyen par tête (SMPT) et du salaire mensuel de base (SMB)

évolutions en %, données CVS

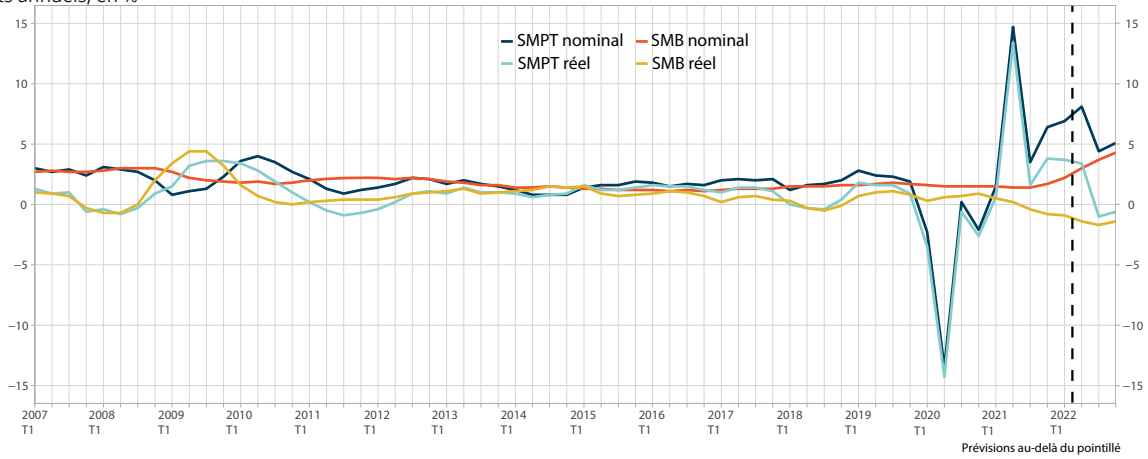
	Taux de croissance trimestriels								Évolution en moyenne annuelle			
	2021				2022				2019	2020	2021	2022
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
Salaires moyen par tête (SMPT) dans les branches marchandes non agricoles	0,3	0,1	4,9	1,0	0,8	1,2	1,4	1,7	2,3	-4,4	6,3	6,1
Salaires mensuel de base (SMB)	0,3	0,3	0,4	0,7	0,8	1,1	1,1	1,2	1,7	1,5	1,5	3,3
SMPT dans les administrations publiques (APU)									1,4	2,6	2,2	3,8
Prix de la consommation des ménages (Comptes nationaux trimestriels)	0,7	0,2	0,7	0,8	1,3	1,6	1,7	1,1	0,8	0,9	1,6	4,7
SMPT réel dans les branches marchandes non agricoles	-0,4	-0,1	4,2	0,1	-0,5	-0,4	-0,3	0,6	1,5	-5,3	4,6	1,3
SMB réel	-0,4	0,0	-0,3	-0,1	-0,5	-0,5	-0,5	0,1	0,9	0,6	-0,1	-1,4
SMPT réel dans les APU									0,5	1,7	0,6	-0,9

■ Prévission

Source : Dares, Insee

## ► 2. Évolution nominale et réelle du salaire moyen par tête (SMPT) et du salaire mensuel de base (SMB)

glissements annuels, en %



Champ : branches marchandes non agricoles.

Source : Insee